

Frais Assurance Vie - *Primonial Sérénité* Pierre Capi PM

Montant minimal de versement initial

10,000.00 €

Frais annuels		
Frais de gestion du contrat		
Frais des supports		
Support fonds euros	0.80%	frais maximal
Support unités de compte	0.95%	frais maximal
Gestion pilotée (1)	N/A	% supplémentaire
Gestion mandat d'arbitrage (2)	N/A	% supplémentaire
Gestion profilée (3)	N/A	% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte		
1/ Gestion libre		
Fonds actions (4)	2.69%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions (5)</i>	0.87%	
Fonds obligations	1.61%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.53%	
Fonds immobilier (6)	3.13%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.62%	
Fonds diversifiés	2.37%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0.80%	
Fonds de capital investissements (7)	0%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0%	
Produits structurés (8)	0%	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	0%	
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion pilotée (1)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Mandat d'arbitrage (2)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Gestion profilée (3)	N/A	(moyenne) %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	N/A	
Autres frais annuels		
frais forfaitaires	N/A	
frais proportionnels	N/A	
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)		
Frais sur versement	4.00%	
Frais de changement de modes de gestion	N/A	
Frais d'arbitrage		
proportionnels ou forfaitaires	0.80%	
nombre d'arbitrages gratuits par an	N/A	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	N/A	
Frais sur les versements de rentes	N/A	
Frais de rachat	N/A	

Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau

- (1) La répartition de l'investissement évolue en fonction du temps, de l'âge et du profil de risque de l'investisseur
- (2) L'investisseur donne mandat à Suravenir pour sélectionner à sa place, selon le profil de gestion choisi, les supports d'investissement du contrat et leur répartition.
- (3) Gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement du contrat, selon l'orientation de gestion choisie par l'investisseur.
- (4) Inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et titres vifs
- (5) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos
- (6) Inclut les OPCI, les SCPI et les SCI
- (7) Titres ou parts non négociés sur un marché réglementé ou non négociables. Inclut les actions non cotées, FCPR et FPCI
- (8) Titres de créance et fonds à formule présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance du produit. Inclut les fonds à formule et obligations structurées